

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SŒURS**

**Délibération n° 4.17.03.2025**

**Subvention exceptionnelle pour le projet  
« Différent comme tout le monde »**

**Séance du  
17 mars 2025**

Date de la convocation :  
07/03/2025

**Nombre de membres :**

En exercice : 17

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars à 16h30, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Martine DOUAY, Vice-Présidente du Conseil Communautaire des Villes Sœurs ;

Etaient présents tous les 17 membres en exercice, à l'exception de :

- Eddie Facque, Daniel Cavé, Chantal Desenclos, Florence Lemoigne, Gaëtan Pesquet, Michel Delepine et Nathalie Vasseur.

A été désignée Doriane Osinski en tant que Secrétaire de séance

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Villes Sœurs ;

Vu le la délibération n°20240924-7 du 24 septembre 2024 portant modification de l'intérêt communautaire à l'appui de la compétence 2.2 B, 3<sup>ème</sup> alinéa relative à l'action sociale ;

- Considérant qu'au titre des actions d'intérêt communautaire, et plus précisément concernant la compétence « création et gestion d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) » (2.2.B tiret 3), sont déclarées d'intérêt communautaire les actions sociales en lien avec l'exercice des compétences transférées à la Communauté de Communes : les aides aux activités extrascolaires (Accueil de loisirs sans hébergement et Séjours), le dispositif PASS « Sortir dans les 28 !! », le dispositif spécial d'aides en faveur des personnes bénéficiant d'une mesure de « protection temporaire » sur le sol français et résidant sur le territoire de la Communauté de communes des villes sœurs, l'offre intercommunale de soins oncologiques de support (Hors IMAPAC) au bénéfice des patients du territoire, les actions sociales suivantes : création, gestion et exploitation d'épiceries solidaires, portées par les centres sociaux du territoire, et ayant fait l'objet d'un conventionnement préalable, les aides aux épiceries solidaires portées par les centres sociaux du territoire, les aides aux actions en faveur des aidants d'enfants en situation de handicap portées par les associations du territoire ayant fait l'objet d'un conventionnement préalable ;
- Considérant que l'association Rayon de Soleil, au travers de son action « Différent comme tout le monde », ouvre ses locaux pour un répit parental aux familles d'enfants en situation de handicap ou d'enfants avec des besoins particuliers afin de rompre leur sentiment l'isolement et pour les soutenir et contribuer à consolider la cellule familiale,
- Considérant que l'Association a formulé une demande de subvention auprès de la Communauté de communes des Villes Sœurs d'un montant correspondant à 25.3% du budget global du projet, soit un montant de 4000 € en 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, arrêté comme suit :

- 10 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention

- D'accorder la subvention exceptionnelle de 4000 € à l'association Rayon de Soleil pour la mise en place du projet « Différent comme tout le monde ». La subvention est allouée pour 2025 et est non reconductible.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Eddie FACQUE  
Président du CIAS

